

Monsieur Olivier SPILLEBOUT



59000 Lille

Monsieur Jacques TRENTESAUX
Directeur de la Publication MÉDIACITÉS
20 rue Auguste Rodin, 92310 Sèvres
redaction@mediacites.fr
contact@mediacites.fr

A l'attention de Monsieur Jacques TRENTESAUX, Directeur de la publication,

Par courriel et par Courrier recommandé avec accusé de réception

A Lille, le 17 septembre 2023

Monsieur le directeur de la Publication,

Faisant suite à votre article intitulé « *Condamnée par la Justice, la députée macroniste Violette Spillebout calomnie le directeur de MédiaCités* », paru sur votre site internet MEDIACITES le 10 juillet 2023, je vous fais savoir que je souhaite exercer mon droit de réponse en application de l'article 6 IV de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 et de son décret d'application n°2007-1527 du 24 octobre 2007, ainsi que l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, estimant être directement gravement mis en cause par votre article.

Je vous remercie de publier sur votre site internet ma réponse dont le contenu est le suivant :

« Dans un article publié le 10 juillet 2023, Monsieur Jacques TRENTESAUX, a mis en cause « la gestion de la Maison de la photographie » que je dirigeais au motif que « le salaire du Directeur et la location des lieux » représentaient « les deux plus gros postes de dépenses d'une structure biberonnée aux fonds publics durant plus de vingt ans » laissant entendre qu'elle n'avait d'autre objet qu'un enrichissement personnel.

Si la Maison de la Photographie a reçu des subventions, comme un grand nombre d'associations lilloises ou encore certains média d'information régionaux, ces mêmes subventions ont été employées, pour leur plus grande partie, au développement de cette association culturelle dont le rayonnement est devenu, au fil des années, national et international au prix d'investissements et d'engagements personnels très importants.

Il est nécessaire de rappeler que pendant près de 25 ans, les subventions ont principalement servi à accueillir les plus grands artistes français et internationaux qui ont été exposés à la Maison de la Photographie et au Festival Transphotographiques. Chaque année, ces financements ont servi à

organiser les très nombreuses expositions et activités à la Maison de la Photographie et sur le territoire euro-régional.

En aucun cas, la Maison de la Photographie n'a servi de à enrichir son Directeur ou les membres de sa famille comme l'ont d'ailleurs constaté les autorités de contrôle indépendantes.

Enfin, il doit par ailleurs être rappelé que la thèse synthétiquement développée dans l'article paru le 10 juillet 2023, consistant à indiquer que je serais exposé à d'éventuelles poursuites judiciaires en raison du mode de financement de la Maison de la Photographie, a été infirmée par le Tribunal correctionnel de Lille dans sa décision du 3 mai 2022 qui a retenu qu'une telle affirmation "constituait le *délit* de diffamation" quand bien même une relaxe a été prononcée, celle-ci n'étant fondée que sur la « bonne foi » du journaliste au motif que son article s'inscrivait dans un débat public."

Je vous remercie d'accuser réception du présent courrier et de confirmer que votre journal fait bien le nécessaire dans le sens demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de la rédaction, l'expression de mes sentiments distingués.

Olivier SPILLEBOUT

